

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par : Hélène BIGEARD
Pôle : Patrimoine/Archéologie
Tel : 03.80.68.50.18/50.20
Courriel : helene.bigeard@culture.gouv.fr
N/Réf. : SRA/HB/2022/ 2328

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

REÇU LE

17 OCT. 2022

DDT-SAUH-BDSP

à

DDT 58
2 Rue des Pâtis
BP 30069
58020 NEVERS CEDEX
À l'attention de Madame Nathalie DENIAUX,

Dijon, le 13 OCT. 2022

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : CHEVENON (NIEVRE), Centrale photovoltaïque
PC0580722100001
Votre courriel du 12 octobre 2022
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 12 octobre 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des
affaires culturelles, et par délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie


Marc TALON